



FICHE D'INSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

DOCUMENT A REMETTRE A LA MAIRIE

AVANT LE 15 JUILLET 2024

CONTACT : PARENTS OU RESPONSABLE LEGAL

(père ou responsable légal)

Nom :
Prénom :
Adresse :
Tél domicile :
Tél.portable:
Mail :@.....
En cas d'urgence ::

(mère ou responsable légal)

Nom :
Prénom :
Adresse :
Tél domicile.....
Tél.portable:
Mail :@.....
En cas d'urgence :

ENFANT(S)

Nom et prénoms de l'enfant :

Classe fréquentée année scolaire 2024-2025 (cocher la case correspondante)

PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

Nom et prénoms de l'enfant :

Classe fréquentée année scolaire 2024-2025 (cocher la case correspondante)

PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

Nom et prénoms de l'enfant :

Classe fréquentée année scolaire 2024-2025(cocher la case correspondante)

PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

FREQUENTATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Jour de la rentrée le 02 septembre 2024 oui non

Jour(s) de présence souhaité(s) pour l'année : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Toute modification du planning ou annulation de repas doit être signalée uniquement à la Mairie et avant 48 heures. A défaut le(s) repas sera (ont) facturé(s)



Commune de Saint Martin du Vivier

1345 route de la Vallée
76160 SAINT MARTIN DU VIVIER

02 35 61 49 00
06 78 01 14 26

centre.loisirs@saintmartinduvivier.fr



Fiche de renseignements individuelle 2024 – 2025

ENFANT :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Classe fréquentée et école:

Adresse :

.....

RESPONSABLE (S) DE L'ENFANT :

Nom et prénom parent 1 :

Adresse :

Profession :

Tél.(dom. ou travail) :Portable.....

Courriel :

Nom et prénom parent 2 :

Adresse :

Profession :

Tél (dom. ou travail) :Portable.....

Courriel :

SITUATION FAMILIALE DES PARENTS DE L'ENFANT :

Mariés Pacsé Divorcés Vie maritale Célibataire

CAISSE D'ASSURANCE MALADIE

Nom.....

N°Sécu (par enfant)

MUTUELLE

Nom.....

Adresse.....



FICHE SANITAIRE DE LIAISON
DOCUMENT CONFIDENTIEL
Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :
 PRENOM :
 DATE DE NAISSANCE :/...../.....
 SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).
 Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
 MEDICAMENTEUSES oui non
 AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
 Précisez :

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :
 ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :
 TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :
 ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :
 TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : Signature :



Nom et prénom de l'enfant :

.....

AUTORISATION PARENTALE (rayez les mentions inutiles)

- Je soussigné(e) autorise / n'autorise pas mon enfant à quitter seul l'accueil de loisirs à la fin des activités à partir de 17h00.
- J'autorise / n'autorise pas mon enfant à quitter la garderie du soir seul/e à partir deheures
- J'autorise / je n'autorise pas la diffusion des photos de mon enfant sur le site internet de la commune et/ou sur les documents de communication et/ou aux autres familles si photo de groupe.

AUTORISATION pour venir chercher mon enfant

Seules les personnes mentionnées ci-dessous seront autorisées à récupérer l'enfant (parents inclus si autorisés).

Merci de prévenir en amont par sms ou mail lorsqu'une autre personne viendra chercher votre enfant.

Je soussigné(e)....., autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant (sur présentation d'une pièce d'identité)

	NOMS	PRENOMS	TELEPHONES/MAILS
1			
2			
3			
4			
5			

A.....le.....

Signature des parents



Règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire, extrascolaire, mercredis, vacances scolaires : Année 2024/2025

Le règlement intérieur est établi afin de préserver la sécurité des enfants, la tranquillité et le bon ordre dans les lieux ainsi que le parfait état des installations.

Ce règlement fait appel au sens des responsabilités des usagers, en plaçant chaque individu (enfants et adultes) face à ses droits et à ses devoirs.

Chaque usager doit remplir trois obligations majeures :

- Le respect des personnes : chacun est appelé à faire preuve de tolérance et de respect pour autrui. Le respect peut se traduire par des mots très simples : "Bonjour", "S'il vous plaît", "Merci"
- Le respect des biens matériels confiés pour le bon fonctionnement des activités
- Le respect scrupuleux des consignes de sécurité.

Ces consignes sont données dans l'intérêt des enfants et favorisent le déroulement des activités. Le non-respect de ce règlement pourra entraîner des sanctions de la part de la direction.

- **Article 1 Principe du service**

L'Accueil de Loisirs est une structure communale créée par la municipalité de Saint Martin du Vivier en 1982. Il accueille les enfants âgés de 3 ans à 13 ans inclus.

La garderie périscolaire, du matin et du soir, est ouverte aux élèves fréquentant l'école Joseph Hémery de Saint Martin du Vivier. L'encadrement des enfants est assuré par la commune. La garderie est un lieu d'accueil surveillé dans lequel les enfants scolarisés peuvent se détendre. Le goûter est fourni par les parents.

- **Article 2 Inscription/Admission**

L'admission de l'enfant à l'Accueil de Loisirs et du Temps Périscolaires est conditionnée à l'engagement des parents du respect du présent règlement intérieur qui doit être signé par eux.

Le dossier d'inscription doit être complété par le représentant légal qui désigne les personnes à prévenir en cas d'urgence et les personnes autorisées à récupérer les enfants (avec leurs coordonnées téléphoniques).

Dès la rentrée de septembre 2024, l'inscription à la garderie du soir et l'accueil de loisirs se fera au mois via le lien d'inscription envoyé par mail.

Pour chaque mois de l'année à l'accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires), les parents reçoivent par mail le lien internet à compléter dans les délais impartis pour inscrire leurs enfants. Chaque jour réservé mais non fréquenté sera facturé au tarif journalier et au tarif du repas en cas d'absence pour cause médicale un certificat médical est à présenter sous 3 jours.

Le dossier d'inscription complet devra être déposé en mairie ou envoyé par mail à centre.loisirs@saintmartinduvivier.fr

L'inscription sera effective à réception du dossier complet.

Merci d'envoyer le dossier dûment rempli ainsi que les pièces demandées, en UNE FOIS.

- **Article 3 Mode de fonctionnement**

L'Accueil de Loisirs est ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires (excepté durant Noël et août) de 8h00 à 18h00.

Les enfants sont accueillis de 8h00 à 9h00 et seront récupérés entre 17h00 à 18h00.

Les horaires devront être respectés, sauf raison majeure (un appel ou un mail devra nous avertir de tout départ anticipé).

La **garderie du matin** sera ouverte de 7h30 à 8h20 sans réservation.

La **garderie du soir** sera ouverte de 16h30 à 18h30 selon l'inscription sur le calendrier de réservation (rempli pour chaque période).

Par soucis de sécurité et d'organisation, les portes de la garderie seront fermées jusqu'à 17h.

Tout retard du responsable légal de l'enfant sera pénalisé selon le tableau des tarifs en vigueur.

- **Article 4 Responsabilité**

Un enfant ne pourra quitter la garderie qu'avec ses parents ou la personne désignée sur le dossier d'inscription, excepté en cas d'autorisation parentale de quitter seul la garderie ou l'accueil de loisirs.

Si un départ se fait en dehors des horaires prévues, ils devront signer une décharge parentale.

- **Article 5 Lieux d'accueil des enfants**

Les enfants sont accueillis dans les salles du Centre « le Vivier ».

- **Article 6 Droit à l'image**

Les enfants pourront être filmés ou pris en photos dans le cadre des activités organisées par la structure. Les parents acceptent que les images prises à l'occasion de ces activités, puissent être utilisées et / ou diffusés. Si toutefois les familles ne le souhaitent pas, il doit en être fait mention sur la fiche d'autorisation.

- **Article 7 Tarifs et règlement des factures**

Toute période réservée via le calendrier de réservation sera facturée au mois.

Une Facture mensuelle sera établie. Les factures devront être réglées auprès du centre des Finances publiques selon les tarifs suivants :

Tarifs scolaires

Cantine :	4.42 € par jour
Garderie du matin :	2.06 € par jour
Garderie du soir 1 enfant :	2.06 € par heure
Garderie du soir 2 enfant et plus :	1.55 € par heure
Pénalité de retard au-delà de 10 min :	6.20 €
Pénalité de retard part quart d'heure supplémentaire :	10.30 €

Accueil de loisirs (mercredis et vacances) :

Ressources mensuelles en euros	1 enfant au foyer	2 ou + enfants au foyer
	Tarifs à la journée	Tarifs à la journée
Jusqu'à 1399	6,28 €	5,67 €
1400 à 2199	7,83 €	7,00 €
2200 à 2999	9,84 €	8,81 €
3000 à 3799	12,26 €	11,02 €
3800 et +	15,30 €	13,75 €
Hors commune	21,70€	21,70€

Tarifs d'un repas : 4,42€

*Tout repas pris à titre exceptionnel sera facturé **6,50€** à l'unité*

Tarifs des sorties pédagogiques ALSH :

Sortie dans l'agglomération	6,30 € par enfant
Sortie hors agglomération	8.40 € par enfant
Sortie hors département	10.50 € par enfant

• Article 8 Personnes à contacter

Pour tout renseignement sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs et du temps périscolaire, vous pouvez contacter la directrice de l'Accueil de Loisirs Mme Audrey Rigaudeau au 06.78.01.14.26 ou centre.loisirs@saintmartinduvivier.fr

Vous pouvez également contacter le secrétariat de la mairie au 02.35.60.40.18 ou secretariat3@saintmartinduvivier.fr

• Article 9 Modifications

La municipalité se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement intérieur, en fonction des circonstances qui imposeraient ces changements.

• **Article 10 Discipline et respect de la vie en groupe**

Tout enfant qui, par son comportement, perturbe le bon déroulement des activités de l'Accueil de Loisirs ou les Temps Péri-scolaire ou ne respecte pas les locaux et le matériel, fera l'objet d'une exclusion pour le restant de l'année scolaire après 3 avertissements.

Des règles de vie seront établies avec les enfants afin d'assurer le bon fonctionnement de ces temps, elles seront affichées dans les salles du centre le Vivier qui accueille l'accueil de loisirs et la garderie du soir ainsi que la cantine scolaire, rappelant que les enfants ne doivent pas :

- se comporter de manière violente, verbalement et physiquement (grossièretés, gestes brutaux...)
- apporter des objets dangereux ou de valeur
- courir dans les locaux, quitter une salle sans autorisation, pénétrer dans l'office de cuisine.
- jouer à l'extérieur au-delà de l'espace autorisé.
- grimper sur le grillage extérieur
- Manquer de respect aux encadrants adultes et à leurs camarades.



Accusé de réception

A retourner avec le dossier d'inscription 2024/2025

Au plus tard avant le lundi 15 juillet 2024

Je soussigné(e).....
responsable légal de l'enfant
certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs et des Temps Péri-scolaire
et m'engage à le respecter et à la faire respecter par mon enfant.

A.....le.....

Signature des parents

Signature de l'enfant



Inscriptions aux mercredis et garderie de septembre et octobre 2024

Ci-joint les QR codes pour accéder aux liens d'inscription des **mercredis de septembre et octobre 2024** ainsi que la garderie du **2 septembre au 30 septembre** et du **1^{er} octobre au 18 octobre 2024**

Si vous n'arrivez pas à accéder au lien, envoyez un mail :
centre.loisirs@saintmartinduvivier.fr

Vous avez jusqu'au 25 aout pour remplir vos liens.
Une inscription par enfant est possible.

L'inscription retenue sera la dernière reçue.
Envoyez un mail pour toute demande de modification.

SCAN ME

Mercredis
Septembre
2024



Mercredis
Octobre
2024



SCAN ME

SCAN ME

Garderie
Septembre
2024



Garderie
Octobre
2024



SCAN ME



Avez-vous tous ces documents avant de nous transmettre votre dossier ?

- Réservation cantine**
- Fiche de renseignements** : Elle donne droit à une inscription annuelle à l'Accueil de Loisirs et la garderie du soir. Elle est valable de septembre 2024 à août 2025.
- Fiche sanitaire de liaison, PAR ENFANT** : dûment remplie (merci de préciser toute information concernant votre enfant non mentionné dans le document)
- Photocopies des pages de vaccination, PAR ENFANT** du carnet de santé de votre enfant (vérifier que le nom est bien indiqué sur les pages).
- Fiche d'autorisations ALSH / garderie 2024-2025.**
- Une **attestation responsabilité civile, PAR ENFANT** pour l'année 2024-2025.
- Votre **avis d'imposition sur les revenus 2023.**
- Règlement intérieur signé**

Remarques supplémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....